

## Méthodologie de calcul

<b>Titres d'emploi et centre d'activités (secteurs) considérés</b>	Les mêmes que pour répondre à la demande initiale.
--	--

<b>Données</b>	<b>Métho</b>
<b>Démission</b>	Inclusion des type de départ suivant : Départ volontaire raison inconnue, Obligations familiales, Mariage, Déménagement, Études, Insatisfaction au travail, Conditions supérieures, Raison personnelle, Divers, Retour foncion publique, Heures de travail insuffisantes, Fermeture étudiant (été), Non respect disponibilité, Non respect disponibilité, Conditions de travail, Climat travail, Opportunité de développement, Changement de carrière
<b>Renvois ou congédiements</b>	Inclusion des types de départ suivant : Mise à pied, Congédiement, Congédiement en cours de probation
<b>Départs à la retraite</b>	Inclusion du type de départ : Retraite
<b>Autre départ</b>	Tout autre type de départ qui ne sont pas inclus dans les trois catégories précédentes, afin d'être conforme avec les données de départs fournies dans la demande initiale.
<b>Arrêts maladie</b>	Inclusion des absences de type CNESST et Assurance salaire. Un employé peut être comptabilisé plus d'une fois, s'il y a un retour au travail entre deux absences.  Comptabilisé selon la date de début de l'absence  Nous fournissons la donnée séparée par durée, car ne représente pas le même impact sur les services.
<b>Promotion, mutations ou changements de poste à l'interne</b>	Nous ne pouvons fournir de l'information sur les promotions. Nous fournissons seulement le nombre de mutation interne, incluant mais ne se limitant pas aux promotions.
<b>Postes vacants</b>	Photo des postes vacants prise au début de l'année financière, excluant les surcroîts et affectations temporaires. Vacant : Sans titulaire courant
<b>Nouvelles embauches</b>	Embauche d'employés réguliers et de retraités réembauchés.
<b>Total moyen d'effectif</b>	Moyenne des effectifs à chaque jour de la période visée, arrondi au nombre entier.
<b>Total de poste</b>	Photo des postes prise au début de l'année financière, excluant les surcroîts et affectations temporaires.